

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

FEVRIER 2026

INTRODUCTION

En février 2026, la situation sécuritaire au Sénégal a été marquée par la persistance de multiples incidents enregistrés dans plusieurs régions du pays, affectant diverses catégories de la population. Les données issues du Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal font état de **131 incidents** survenus dans des thématiques clés, notamment **les crimes organisés et l'extrémisme violent ; la démocratie et la gouvernance ; les femmes, la paix et la sécurité ; ainsi que la sécurité environnementale**. Ce niveau d'incidents demeure globalement supérieur à ceux du mois de janvier, au cours duquel 114 incidents avaient été recensés. L'impact humain reste particulièrement alarmant, avec un bilan de **40 décès et 21 personnes blessées**, traduisant la gravité des événements enregistrés.

Le présent propose une analyse des principaux incidents signalés par le système d'alerte précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, et formule des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité humaine et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, **85 incidents ont été enregistrés**, entraînant un bilan humain de **quatre (04) décès et deux (02) blessés**. Ces événements traduisent la persistance de dynamiques criminelles et de menaces sécuritaires dans plusieurs zones du pays. La répartition des incidents signalés se présente comme suit :

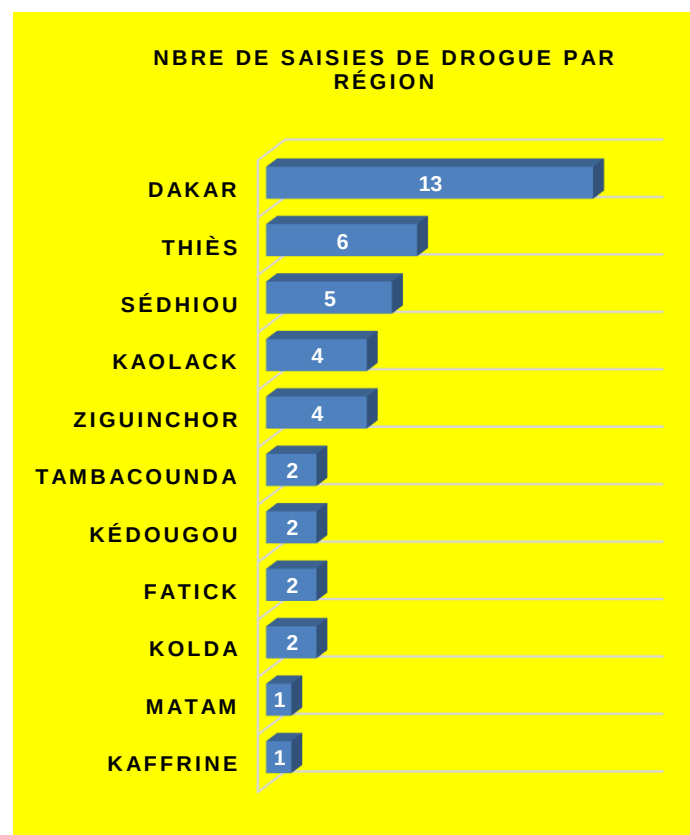
✚ 43 cas de trafic/saisie de drogue	✚ 03 cas de cambriolage	✚ 01 cas de coups et blessures volontaires
✚ 07 cas d'attaque/vol à main armée	✚ 02 cas de cybercriminalité	✚ 01 cas d'escroquerie foncière
✚ 05 cas d'orpaillage clandestin	✚ 02 cas d'homicide	
✚ 05 cas de fraude	✚ 02 cas de suicide	
✚ 05 cas de trafic de médicaments	✚ 01 cas de contrebande	
✚ 04 cas de vol de bétail	✚ 01 cas de trafic de migrants	
✚ 03 cas de trafic de faux billets		

1.1. Au cours du mois de février, les forces de défense et de sécurité ont intensifié leurs opérations de lutte contre le trafic de drogues, sur la base de renseignements opérationnels ciblés. Ces actions ont permis la saisie de diverses substances illicites, notamment du chanvre indien, de la cocaïne, du tramadol, de l'ecstasy, du kush, du shunk et du haschich. Les quantités interceptées sont importantes, dont 767,495 kg de chanvre indien au total. Parmi les interventions les plus marquantes de la période figurent notamment :

La brigade des stupéfiants de Mbour a intercepté une charrette transportant **134,4 kg de chanvre indien** dissimulé sous du fourrage à Ndioukh Fissel (Thiès), **dans la nuit du 12 février 2026**. L'opération, menée après un renseignement sur une cargaison destinée à Thiadiaye, a conduit à l'arrestation de trois individus. Les suspects ont été placés en garde à vue pendant que l'enquête cherche à identifier d'éventuels complices.

Le même jour, la gendarmerie de Joal relevant de la Compagnie de Mbour (Légion de Thiès) a saisi **170 kg de chanvre indien** sur la plage de Ngazobil, après que des trafiquants eurent chaviré et pris la fuite à l'arrivée des forces de l'ordre. Six colis de drogue et leur pirogue ont été récupérés, tandis qu'une enquête a été ouverte pour retrouver les suspects en fuite.

Le 21 février, la brigade des stupéfiants de Dakar a saisi **118 kg de chanvre indien** à Thiaroye (Dakar), après avoir intercepté un suspect de 39 ans en train de conditionner la drogue à son domicile. Son complice a réussi à prendre la fuite. Outre les cinq colis de drogue, les enquêteurs ont également mis la main sur de l'argent liquide, deux motos et du matériel de conditionnement. Le principal suspect a été placé en garde à vue pour trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent.



Ces opérations illustrent l'importance du renseignement opérationnel et mettent en évidence la dimension transfrontalière des réseaux de trafic de stupéfiants actifs sur le territoire national.

1.2. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec deux (02) cas enregistrés dans la région de Kaolack et Dakar. Les situations à l'origine de ces actes meurtriers trouvent leur source dans des conflits ordinaires, des tentatives de vol, qui ont rapidement dégénéré en violences graves, révélant une faible capacité de gestion non violente des conflits et un recours préoccupant aux armes blanches.

Un conducteur de moto Jakarta de Guinguiné, Cheikh Ndiaye, a été assassiné puis enterré clandestinement à Palène après avoir disparu alors qu'il transportait un client vers Ngoloum. Grâce à l'exploitation des données téléphoniques, la gendarmerie de Kaolack a remonté la piste jusqu'à un commerçant, ce qui a permis d'identifier et d'arrêter trois auteurs présumés. Ces derniers ont avoué avoir frappé mortellement la victime à coups de gourdin pour lui voler sa moto, avant d'enterrer illégalement son corps. Les trois meurtriers présumés ainsi que le receleur du téléphone ont été placés en garde à vue le 2 février.

Le mercredi 4 février, une altercation verbale au garage taxi de Colobane a dégénéré en drame : un tailleur de 21 ans a mortellement poignardé son opposant à la carotide après être allé chercher un couteau. Le suspect, qui a reconnu les faits lors de son audition, a été interpellé par le commissariat de Bel-Air et placé en garde à vue. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes du meurtre, dont le mobile serait lié à un différend lié à la drogue.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Au début du mois de février, des tensions liées à des revendications sociales et académiques notamment la fermeture de restaurants universitaires et une réforme des bourses ont provoqué des manifestations d'étudiants sur le campus de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar. **Le 9 février**, la situation a dégénéré en affrontements violents entre étudiants et forces de sécurité, marqués par l'usage de moyens de dispersion. Au cours de ces heurts, un étudiant, en deuxième année de médecine, a perdu la vie des suites des blessures subies. Plusieurs autres étudiants ont été blessés, dont certains grièvement, et **au moins 105¹ arrestations** ont été signalées par les organisations estudiantines. **Plus 22 policiers** ont été également blessés lors des manifestations². Ces événements ont suscité une vive émotion au sein de l'opinion publique et ont relancé le débat sur le maintien de l'ordre en milieu universitaire. Des manifestations similaires ont été signalées à Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor. À la suite de ces événements, **le collectif des amicales** a déclaré, dans un communiqué « tenir pour responsable l'Etat du Sénégal à travers son Président de la République, son Premier ministre, son ministre de l'Enseignement de la recherche et de l'innovation et son ministre de l'intérieur. Le collectif entend poursuivre ces responsables devant les instances judiciaires nationales et internationales ».

Les autorités gouvernementales quant à elles ont qualifié le drame de « **tragédie**³ », tout en soutenant la nécessité de l'intervention sécuritaire et en annonçant l'ouverture d'une enquête judiciaire destinée à faire la lumière sur les circonstances exactes des faits. Dans ce contexte, le Premier ministre, **Ousmane Sonko**, a annoncé une série de mesures visant à renforcer la sécurité sur le campus et à améliorer les mécanismes de gestion universitaire⁴. À la suite des violences, le campus social a été temporairement fermé ; certaines associations estudiantines ont été suspendues à titre conservatoire, et des mouvements de solidarité accompagnés de grèves ont été observés dans d'autres établissements d'enseignement supérieur du pays, témoignant de l'ampleur nationale de la crise.

Le Conseil des ministres a adopté, le mercredi 18 février, un projet de loi modifiant l'article 319 de la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal, relatif aux « actes contre nature », selon le Bureau d'information et de communication du gouvernement (BIC-Gouv). Le texte vise à préciser la définition de ces actes, à durcir les sanctions prévues et à intégrer dans le champ pénal l'apologie ainsi que le financement de tels comportements. Cette initiative intervient dans un contexte marqué par l'arrestation récente de plus de 30 personnes pour des faits qualifiés d'« actes contre nature » et d'autres infractions. Le projet de loi sera transmis à l'Assemblée nationale pour examen et vote, conformément à la procédure législative en vigueur⁵.

Au cours de ce mois, les enseignants, regroupés au sein des principales centrales syndicales (G7 et autres syndicats du secondaire)⁶, ont observé, depuis plusieurs semaines, un mouvement de grève pour réclamer le respect

¹ Ndar info, Dakar : 105 étudiants de l'UCAD interpellés après les violents affrontements, https://www.ndarinfo.com/Dakar-105-etudiants-de-l-UCAD-interpelles-apres-les-violents-affrontements_a42789.html

² Sanlimitessn, Heurts à l'UCAD : 105 arrestations, l'étudiant décédé aurait sauté du pavillon, <https://sanslimitessn.com/heurts-a-lucad-105-arrestations-letudiant-decede-aurait-saute-du-pavillon/>

³ Africanews, Sénégal : le gouvernement condamne les violences après la mort d'un étudiant, <https://fr.africanews.com/2026/02/11/senegal-mort-dun-etudiant-le-gouvernement-condamne-les-violences/>

⁴ Sud quotidien, Sécurité et réformes universitaires : Ousmane Sonko annonce un possible commissariat au campus social de l'UCAD, <https://www.sudquotidien.sn/securite-et-reformes-universitaires-ousmane-sonko-annonce-un-possible-commissariat-au-campus-social-de-lucad/>

⁵ Le soleil, Projet de modification du Code pénal : vers le durcissement des sanctions contre les « actes contre nature », <https://lesoleil.sn/actualites/societe-fait-divers/projet-de-modification-du-code-penal-vers-le-durcissement-des-sanctions-contre-les-actes-contre-nature/>

⁶ JVFE, Sénégal : Le bras de fer entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants (notamment le G7 et le G20) a franchi un nouveau palier de tension, <https://www.justvaleur.com/2026/03/01/senegal-le-bras-de-fer-entre-le-gouvernement-et-les-syndicats-denseignants-notamment-le-g7-et-le-g20-a-franchi-un-nouveau-palier-de-tension>

d'accords antérieurs, l'amélioration de leurs conditions de travail et le règlement d'engagements non honorés par l'État. Ce mouvement, marqué par des arrêts de travail répétés, a fortement perturbé les cours dans de nombreux établissements à travers le pays.

En réponse, le gouvernement a appliqué des retenues sur salaires, invoquant le principe du « pas de travail, pas de salaire » et se référant aux textes régissant le droit du travail. Les syndicats dénoncent ces mesures comme arbitraires et disproportionnées, les qualifiant de « vol systématique » ou de « vandalisme d'État ». Ils y voient une tentative d'intimidation et d'affaiblissement du mouvement social.

Ces ponctions ont exacerbé les tensions, compliqué les négociations et fait craindre une escalade du conflit. Face à cette situation, les syndicats menacent de radicaliser leur action, notamment en paralysant davantage le système éducatif et en perturbant le déroulement des examens si les retenues ne sont pas réexaminées.

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

Le mois de février 2026 a été marqué par plusieurs affaires de violences basées sur le genre. Dix-huit **(18) incidents** ont été recensés avec **un (01) décès et un (01) blessé**. Ces chiffres illustrent une réalité alarmante, dominée par les viols, qui représentent la majorité des cas signalés. Cette répartition met en lumière la prévalence des agressions sexuelles et la diversité des violences subies, touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables. La typologie des incidents pour le mois est la suivante :

 06 cas de viol	 01 cas de pédocriminalité
 04 cas de traite de personnes	 01 cas d'agression physique
 02 cas d'abus sexuel	 01 cas de tentative de viol
 01 cas de chantage sexuel	 01 cas de séquestration
 01 cas d'homicide	

3.1. L'analyse des signalements de viols et d'agressions sexuelles pour le mois de février révèle des tendances alarmantes et récurrentes. Les cas documentés mettent en lumière une diversité de profils d'agresseurs et ciblent majoritairement des personnes en situation de vulnérabilité : des garçons et filles mineurs, jeunes femmes. La persistance de ces crimes graves exige une réponse pénale rigoureuse afin de faire pleinement justice aux victimes et de mettre fin à l'impunité. Parmi les cas les plus significatifs, on peut citer :

Le **15 février**, un livreur de 53 ans a été arrêté pour avoir violé par sodomie sa voisine de 11 ans à plusieurs reprises, l'attirant dans sa chambre en l'absence de ses parents. Il achetait son silence avec quelques centaines de francs et la menaçait de mort. L'affaire a éclaté après que la fillette, marquée par l'actualité judiciaire, se soit confiée à sa mère. L'examen médical a confirmé des lésions anales caractéristiques. Une information judiciaire est ouverte pour rechercher d'autres victimes.

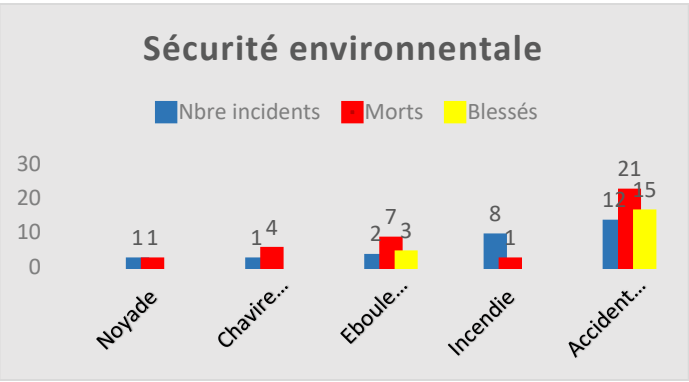
Un homme a été arrêté, **dans la nuit du 16 février**, après s'être introduit par escalade au domicile d'une femme qu'il a violée sous la menace d'un couteau. Interpellé par les gendarmes alertés par les cris, il était en possession de l'arme et de deux téléphones volés. Une seconde victime s'est manifestée le lendemain pour des faits similaires. Le suspect, poursuivi pour viols, pédophilie et vol, fait l'objet d'une enquête pour identifier d'éventuelles autres victimes.

Le **22 février**, un ressortissant guinéen âgé de 16 ans et boulanger de profession, a été interpellé à Jaxaay pour viol suivi de grossesse sur une adolescente de 15 ans. La jeune fille affirme avoir été droguée par le mis en cause avant d'être abusée à plusieurs reprises. Si le suspect reconnaît les rapports sexuels en invoquant le consentement de sa "petite amie", il a été placé en garde à vue après qu'une plainte eut été déposée par le père de la victime.

Le **28 février**, un coiffeur a été interpellé à Jaxaay pour le viol répété d'une fillette de 14 ans, qui l'accuse de l'avoir contrainte à des rapports sexuels dans la salle de bain de son salon. La mère a porté plainte après avoir constaté les douleurs et le changement de comportement de sa fille. Le suspect, qui avait d'abord avoué avant de se rétracter, a été placé en garde à vue, tandis qu'un examen médical a confirmé des déchirures hyménales anciennes. L'enquête suit son cours.

Par ailleurs, **le 17 février**, une fillette de 6 ans a été tuée dans le quartier Kanda, à Kahone (Kaolack). Selon les premiers éléments, l'enfant aurait été enlevée puis égorgée par un jeune homme qui a tenté de fuir après les faits. Alertées, les forces de l'ordre sont rapidement intervenues et ont procédé à l'interpellation du suspect peu après le drame. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce crime.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



Ce mois a été marqué par une forte mortalité liée aux incidents relevant de la sécurité environnementale. Au total, **24 incidents** ont été enregistrés, occasionnant un bilan humain particulièrement lourd de **34 décès et 18 blessés, en plus de dégâts matériels significatifs**. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- 12 cas d'accidents de la route
- 08 cas d'incendie
- 02 cas d'éboulement
- 01 cas de noyade
- 01 cas de chavirement de pirogue

L'analyse de ces accidents révèle une recrudescence dramatique de la mortalité routière sur l'ensemble du territoire sénégalais en février 2026, avec un bilan particulièrement lourd sur les axes interurbains comme Linguère–Matam (8 morts) et Louga–Saint-Louis (3 morts). Les causes sont multiples et récurrentes : excès de vitesse, dépassements dangereux, état des véhicules, conduite en état d'ivresse et imprudence des usagers (piétons, cyclistes, motos Jakarta). Ces incidents soulignent l'urgence de renforcer la prévention routière, le contrôle du transport public et la sécurité sur les axes régionaux les plus accidentogènes. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer :

Un accident de la circulation s'est produit **le 8 février 2026 vers 16h** sur l'axe Linguère–Matam, entre Linguère et Barkedji. Un mini-car en direction de Ourosogui a dérapé et s'est renversé, faisant initialement cinq (05) morts et neuf (09) blessés, dont trois graves. Le bilan s'est malheureusement alourdi à huit (08) décès (deux hommes, un enfant et cinq femmes) selon les informations du 10 février. Les victimes ont été évacuées vers l'hôpital Maguette Lo de Linguère par les sapeurs-pompiers.

Situation des cas d'accidents par région – Février 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Louga	6	16	11
Tamba	2	2	0
Thiès	1	0	0
Ziguinchor	1	0	0
Sédhiou	1	0	2
Dakar	1	0	2

Un carambolage impliquant trois véhicules s'est produit lundi 23 février sur la route Louga–Saint-Louis, près du village de Khambala, faisant trois morts et quatre blessés graves. Deux personnes ont succombé sur le coup, tandis qu'une troisième est décédée après son évacuation à l'hôpital. Les victimes ont été prises en charge à l'Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga, et une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour déterminer les causes de l'accident.

Au-delà des accidents recensés, deux cas d'éboulement ont été enregistrés dans la région de Kédougou. En effet, un éboulement dans des galeries abandonnées du périmètre minier d'Afrigold a causé la mort de cinq orpailleurs clandestins et fait trois blessés légers. Les victimes, qui s'étaient introduites illégalement sur le site, ont été ensevelies par un affaissement de sable. Une enquête de la gendarmerie de Saraya a été ouverte. De même, **le 27 février**, un nouvel éboulement dans un site artisanal d'orpaillage a tué deux personnes. Les victimes ont été piégées par l'effondrement d'une galerie creusée de façon traditionnelle, malgré les tentatives de secours.

Ces deux drames portent à plus de quinze le nombre de décès liés aux effondrements de puits artisanaux dans le sud-est du Sénégal en trois mois. Les conditions de travail précaires et le manque de sécurité sur ces sites illégaux suscitent des appels à une meilleure régulation.

V. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Ouvrir des concertations larges avec tous les acteurs éducatifs pour un échange serein et constructif, afin de poser les bases d'une refondation durable du système éducatif sénégalais,
- ✚ Privilégier davantage le dialogue avec les étudiants afin de trouver des consensus durables qui apaisent le climat social et garantissent la continuité de l'année universitaire,
- ✚ Privilégier les unités formées au maintien de l'ordre proportionné et à la gestion des foules notamment dans les universités,
- ✚ Mettre en œuvre des mesures structurelles destinées à améliorer les conditions d'apprentissage, notamment en garantissant le versement régulier des bourses d'études, afin de rétablir le calme et de renforcer la confiance au sein de la communauté universitaire,
- ✚ Communiquer aux étudiants les difficultés budgétaires auxquelles fait face l'Université.

Aux enseignants et syndicats

- ✚ Maintenir un dialogue constructif en participant aux négociations avec des propositions concrètes et réalistes,
- ✚ Organiser des actions progressives plutôt que des grèves totales prolongées pour limiter l'impact sur les élèves.

Aux étudiants

- ✚ Prioriser la négociation et le dialogue avec l'administration et le gouvernement avant toute forme de mobilisation.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Ouvrir une enquête indépendante sur les violences policières dans les universités et sanctionner les coupables,
- ✚ Revoir l'encadrement du maintien de l'ordre en milieu universitaire en élaborant un protocole national d'intervention des forces de sécurité, conforme aux standards internationaux en matière de droits humains, afin d'assurer des interventions proportionnées et sécurisées sur les campus,

- ✚ Intensifier les patrouilles mixtes Police – Gendarmerie sur les axes de trafic de drogues et des zones criminogènes afin de dissuader la criminalité,
- ✚ Encourager la participation communautaire via le signalement d'incidents ou de comportements suspects grâce aux numéros verts, **Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00)**,
- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les axes à forte accidentalité, notamment en matière de vitesse, de surcharge et de respect du port du casque.

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Renforcer les dispositifs de protection des enfants et des victimes de violences basées sur le genre, en créant des cellules d'écoute psycho-sociale dans les écoles et quartiers,
- ✚ Développer des programmes de prévention communautaire pour identifier précocement les victimes et faciliter leur orientation vers les structures d'accueil et de soins.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Identifier et sécuriser les axes routiers les plus accidentogènes en installant des ralentisseurs, panneaux de signalisation et dispositifs de contrôle,
- ✚ Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier auprès des conducteurs de motos-Jakarta et de transport en commun.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Encourager l'implication communautaire et associative, notamment avec les jeunes, pour sensibiliser aux risques liés à la drogue, la violence et les accidents routiers,
- ✚ Développer des programmes de médiation scolaire et communautaire, pour réduire les conflits entre jeunes et prévenir les homicides et violences interpersonnelles,
- ✚ Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser sur les violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence **(116 ou 800 805 805), de la Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00)** pour signaler les abus.

A la population

- ✚ Adopter un comportement responsable sur la route : respect des limitations de vitesse, port systématique du casque, prudence dans les dépassements,
- ✚ Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité,
- ✚ Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendarmerie nationale) ; 17 (police nationale)**.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés

Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	43	0	0
	Attaque/vol à main armée	07	0	1
	Orpillage clandestin	05	0	0
	Fraude	05	0	0
	Trafic de médicaments	05	0	0
	Vol de bétail	04	0	0
	Trafic de faux billets	03	0	0
	Cambriolage	03	0	0
	Cybercriminalité	02	0	0
	Homicide	02	2	0
	Suicide	02	2	0
	Contrebande	01	0	0
	Coups et blessures volontaires	01	0	1
	Escroquerie foncière	01	0	0
	Trafic de migrants	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Affrontements violents	03	1	Plusieurs blessés
	Grève	01	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol/tentative de viol	07	0	0
	Traite de personnes	04	0	0
	Abus sexuels	02	0	0
	Chantage sexuel	01	0	0
	Pédocriminalité	01	0	0
	Agression physique	01	0	1
	Séquestration	01	0	0
	Homicide	01	1	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	12	21	15
	Incendie	08	1	0
	Eboulement	02	7	3
	Chavirement de pirogue	01	4	0
	Noyade	01	1	0
TOTAL		131	40	21

Edité le 28 février 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanep-senegal.org // www.wanep.org